

Votre demande à l'EED

Si le recrutement d'un(e) réintégrant(e) vous intéresse, veuillez nous faire parvenir la documentation suivante :

- présentation de votre organisation
- description du projet dans lequel devra travailler le ou la réintégrant(e)
- buts que votre organisation souhaite atteindre à travers la collaboration avec le ou la réintégrant(e)
- description du poste de travail

Vous devez savoir qu'il faut plusieurs mois pour identifier, sélectionner et préparer le candidat susceptible de répondre à vos attentes. Vous devez également savoir que la patience et la compréhension mutuelle sont les conditions essentielles d'une réintégration réussie car l'expérience a montré qu'après leur retour, les réintégrant(e)s ont souvent besoin de temps pour se réadapter à leur société d'origine. En outre, une évaluation du programme de réintégration a révélé que les organisations partenaires tout comme les réintégrant(e)s respectifs sont extrêmement satisfaits de ce programme.

Pour d'amples informations, veuillez contacter l'EED.

Rechercher la Paix et la Justice Préserver la Création Apprendre les uns des autres

Le Service des Eglises Evangeliques en Allemagne pour le Développement (EED) soutient les efforts de ses organisations partenaires pour réduire la pauvreté, la faim et la misère, bâtir une société plus juste, trouver des solutions pacifiques aux conflits, préserver la création dans son intégralité et surmonter les conséquences néfastes de la mondialisation.

L'EED respecte l'indépendance et l'autonomie de ses organisations partenaires, contribue au renforcement de leurs capacités et de leurs compétences en Afrique, Asie, en Océanie, en Amérique Latine, au Moyen-Orient et en Europe du Sud-Est tout en mettant des expert(e)s à leur disposition, en accordant des bourses et en offrant d'autres services d'appui. Il finance des projets et des programmes et met des services de conseil à la disposition des partenaires. En Allemagne, il soutient les projets de formation des Eglises et paroisses dans le domaine du développement et défend les intérêts de ses partenaires.

Les partenaires de l'EED sont des Eglises et organisations apparentées, des conseils d'églises, des organisations internationales et non gouvernementales. L'EED soutient le travail de développement de ses partenaires au-delà des barrières nationales, culturelles et confessionnelles.

Service des Eglises Evangeliques en Allemagne
pour le Développement (EED)
Ulrich-von-Hassell-Strasse 76
53123 Bonn, Allemagne

Téléphone +49(0)228 81 01- 0
Télécopie +49(0)228 81 01-160
eed@eed.de

www.eed.de

Programme de réintégration

On trouve un grand nombre de personnes extrêmement qualifiées et engagées originaires des pays du Sud ayant achevé leurs études ou leur formation professionnelle en Allemagne. Leur potentiel de contribution au développement de leur pays d'origine est immense. Plusieurs d'entre ces diplômés aimeraient mettre en pratique ce qu'ils ont appris durant leurs études.

Le programme de réintégration pour professionnels offre à ces personnes qualifiées et engagées la possibilité de contribuer au développement de leur pays d'origine respectif grâce à leurs compétences et aux expériences acquises. Ce programme permet aux réintégrant(e)s de bâtir leur carrière professionnelle dans leur pays d'origine et fournit en même temps aux organisations partenaires un expert compétent et à la pointe, ce qui contribue à un développement plus durable et effectif dans les pays du Sud.

Engagement pour le développement

Les réintégrant(e)s recruté(e)s par l'EED pour intégrer les organisations partenaires doivent prouver leur engagement et leur intérêt pour les questions de développement, en particulier pendant leur séjour en Allemagne. Ils doivent faire preuve d'intérêt et de dévouement pour s'engager en faveur de la lutte contre la pauvreté, la justice et la paix ainsi que la préservation de la création.

L'EED s'efforce de placer le ou la réintégrant(e) au sein de son propre réseau d'organisations partenaires. Toutefois, il est aussi possible que les postulants fassent leurs propres suggestions ou entrent en contact, en général, avec des institutions sociales chrétiennes ou apparentées et des organisations non gouvernementales. L'EED évalue ensuite si ces propositions peuvent être mises en pratique.



« Je suis convaincu que les Africains qualifiés qui ont été formés en Allemagne ont obligation de contribuer au développement de leur continent et ils ne devraient pas abandonner cette immense tâche aux experts européens. La contribution des professionnels africains au développement serait plus durable et plus effective s'ils aident à résoudre les problèmes dans leur région en tant que acteurs actifs du changement et du développement »

Un réintégrant africain

Principes généraux

La réintégration doit s'effectuer dans le pays d'origine. L'organisation partenaire doit avoir la volonté et la capacité d'intégrer le ou la réintégrant(e) à travers son travail en relation avec le développement.

Le contrat de réintégration dure soit 24 mois (pour les postulants ayant jusqu'à deux ans d'expérience professionnelle) ou 36 mois (pour les postulants ayant de deux à plusieurs années d'expérience professionnelle) et ne peut être prolongé au-delà de cette période.

Selon les dispositions du programme de réintégration, l'expert a droit à des avantages octroyés par l'EED pendant la période du contrat tels que les coûts du transport, une indemnité de réintégration et une assurance maladie ainsi qu'une assurance contre les accidents pour les trois premiers mois après son retour dans son pays d'origine.

Salaire local

« Le paquet de réintégration » de l'EED ne remplace en aucun cas le salaire, mais ne constitue qu'une indemnité en vue de faciliter la réintégration dans le pays d'origine. Les organisations partenaires doivent contribuer aux dépenses liées au coût de vie en payant un salaire local „aux réintégrant(e)s“ et en mettant gratuitement à „leur“ disposition un logement approprié. L'organisation partenaire a pour obligation de fournir aux réintégrant(e)s les conditions nécessaires pour prendre le service et exécuter les tâches prévues. Ceci inclut une couverture sociale et médicale ainsi que les dépenses relatives au travail.

En général, le programme de réintégration a pour objectif d'assurer le recrutement définitif du ou de la réintégrant (e) au sein de l'organisation partenaire.